

PROCEDURE DE RESERVATION pour la saison ET REGLEMENT D'UTILISATION COURTS DE TENNIS DU COMITE

Le Comité Départemental de tennis de l'Essonne offre la possibilité de réserver ses courts de tennis pour y exercer les activités de tennis (matches libres, compétitions, entraînements, etc.) suivant la procédure et le règlement ci-dessous.

1. PROCEDURE DE RESERVATION POUR LA SAISON

L'accès aux courts de tennis est autorisé avec réservation préalable. La demande de réservation d'un ou plusieurs courts se fait exclusivement en début de saison par mail auprès de l'accueil du Comité, à l'adresse suivante : comite.essonne@fft.fr (aucune réservation téléphonique ne sera prise en compte).

2. CONFIRMATION ET REGLEMENT

Après validation de la demande par le Comité, un planning détaillé des réservations, sur lequel figurent les terrains utilisables, est adressé au Président du club. Il s'engage à respecter ou faire respecter les horaires et terrains définis. Le planning est accompagné de la facture correspondant au montant de la nature de la réservation, qui sera réglée à réception.

Le responsable utilisateurs devra passer au comité afin de récupérer les renseignements et moyens d'accès au(x) court(s), notamment le code portail et le badge.

Une caution de 30 € par badge sera ajoutée à la facture de location. Cette caution est remboursée au retour du badge.

3. UTILISATION DES INSTALLATIONS

Le Président du club et le responsable utilisateurs s'engagent à :

- Ne faire pratiquer que des joueurs dont la **licence FFT Mutiraquelles** pour la saison en cours est valide
- Encadrer le groupe d'utilisateurs par un enseignant **diplômé et titulaire de sa carte professionnelle**
- Respecter **le nombre et les numéros** des terrains qui sont alloués
- Prévenir **en amont** le comité en cas d'absence
- Respecter et faire **respecter** le règlement par les personnes sur le terrain :
 - Une tenue de tennis correcte est exigée dans l'enceinte du Comité,
 - Des chaussures de tennis propres obligatoires pour pénétrer sur le(s) court(s),
 - Aucune consommation de nourriture, d'alcool et/ou de tabac sur le(s) court(s) de tennis,
 - Les boîtes, bouteilles, papiers, etc. doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet,
 - Toute autre activité que le tennis sur un court est interdit.
- Veiller à ce que tous prennent soin des équipements et à rendre l'installation dans le même état qu'à son arrivée.
- Faire le tour des installations à son départ pour s'assurer, que **tous les éclairages** sont bien désactivés (terrains, club house, restaurant...) et que **les portes sont bien fermées** (SAS d'entrée et portillon pour le dernier qui part).

- Dans le cas particulier de la terre battue, à remettre en état la surface (passage de la traîne, balayage des lignes et arrosage, purge du tuyau).

Toute dégradation devra être signalée immédiatement au Comité à l'adresse suivante : lionel.godefroy@fft.fr.

Les utilisateurs sont informés que les terrains et le site sont sous vidéosurveillance.

Le Président du club et le responsable utilisateurs seront prévenus de toute dégradation ou tout dysfonctionnement, leur responsabilité financière pouvant être engagée.

Si les conditions d'utilisation n'étaient pas respectées, le comité pourrait suspendre l'accès à ses installations. Le Comité décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur le court et les espaces environnants.

GRILLE TARIFAIRE POUR LA LOCATION DE COURTS DE TENNIS SAISON 2023/2024

Nature de la location	Tarif pour la saison
Location à l'année sur 21 semaines : <ul style="list-style-type: none"> • par terrain, une heure hebdomadaire • par terrain, une heure 30 hebdomadaire • par terrain, deux heures hebdomadaires • par terrain, trois heures hebdomadaires (2*1,5) 	300€ 400€ 520€ 780€
Pour mémoire, non compris dans la réservation de saison	
Location ponctuelle, interclubs, challenge, coupes etc... : <ul style="list-style-type: none"> • Par match 	12€
Location ponctuelle, Chatrier ou tournoi club, selon disponibilités : <ul style="list-style-type: none"> • Par match 	12€
Location horaire, créneau minimum de 3 heures : <ul style="list-style-type: none"> • Par heure 	12€

Nom et Signature du Président

Nom(s) et signature(s) des responsables utilisateurs

